



P 1883

ID 5274

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Lisa D'AGOSTINO

Luxembourg, le 04 juin 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1883 – Opgeschlossen 1ère an der SO-Sektioun soll net no engem Joer LTPES Éducateur kennen ginn.

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 02 juin 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique étant similaire à la pétition publique 1879 - "Nein" zur neuen Reform betreffend die Ausbildung zum/r Erzieher/in in Luxemburg, déposée le 18.05.2021, et retenue par la Commission des Pétitions, elle est dès lors irrecevable en raison de l'article 169, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés